Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

DECISION N° DEC-2026-145

Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'opération « Essai de pompage sur le piézomètre dit de la Paguette »

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;
Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 6 : développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique ;
Vu la délibération n° 2024-26 du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en date du 04 octobre 2024, adoptant l'énoncé du 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2025-2030 ;
Vu la délibération n° 2024-77 du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en date du 19 décembre 2024, relative aux conditions générales d'attribution de versement des aides ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'eau ;
Vu la délibération n° c_20260302_fin_006 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifiée portant adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe Régie eau ;
Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° c_20260330_adm_016 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment solliciter toute aide financière auprès d'organismes publics ou privés pour des projets approuvés, et approuver les plans de financement correspondants (crédits prévus au budget), accepter et signer tous les documents afférents ;
Vu le dossier de demande de subvention, annexé à la présente décision ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois exerce la compétence eau sur son territoire, gérée par le Service des eaux ;
- Que le Service des eaux exploite le captage d'alimentation en eau potable de Crache, situé dans la nappe du Genevois, ressource transfrontalière jouant un rôle important dans la production et la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire ;
- Que les contrôles sanitaires ont mis en évidence l'émergence de micropolluants dans la nappe du Genevois, et qu'il est nécessaire d'anticiper la mise en place d'un traitement afin de prévenir tout dépassement des seuils réglementaires ;
- Que le projet consiste en un essai de pompage de 30 jours, à un débit maximal de 15 m³/h, sur le piézomètre dit de la Paguette, suivi de la remontée de la nappe, avec rejet des eaux dans l'Aire, et suivi hydrogéologique et hydrochimique, afin de caractériser la réponse de la nappe et ses relations avec l'Aire en vue d'un futur puits de production ;
- Que cet essai est soumis à l'autorisation préalable des autorités suisses (GESDEC, OCEau) pour le rejet des eaux pompées dans l'Aire ;
- Que l'opération « Essai de pompage sur le piézomètre dit de la Paguette » est susceptible de bénéficier d'aides du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon les modalités d'intervention du 12ème programme d'action 2025-2030 ;
- Que le plan de financement implique une aide financière de 30 % du Département de la Haute-Savoie et de 50 % de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

DECIDE

Article 1 : de valider l'opération « Essai de pompage sur le piézomètre dit de la Paguette » pour un montant prévisionnel s'élevant à 46 190,00 € H.T.

Article 2 : d'approuver le plan de financement détaillé dans le dossier de demande de subvention annexé à la présente décision.

Article 3 : de solliciter les aides du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 30 % et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50 %.

Article 4 : de demander au Département de la Haute-Savoie et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération avant notification de leur décision d'attribution.

Article 5 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie eau – exercice 2026 – chapitre 200 – Infrastructures intercommunales.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

Article 6 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 09 novembre 2026
Le Président, Florent BENOIT



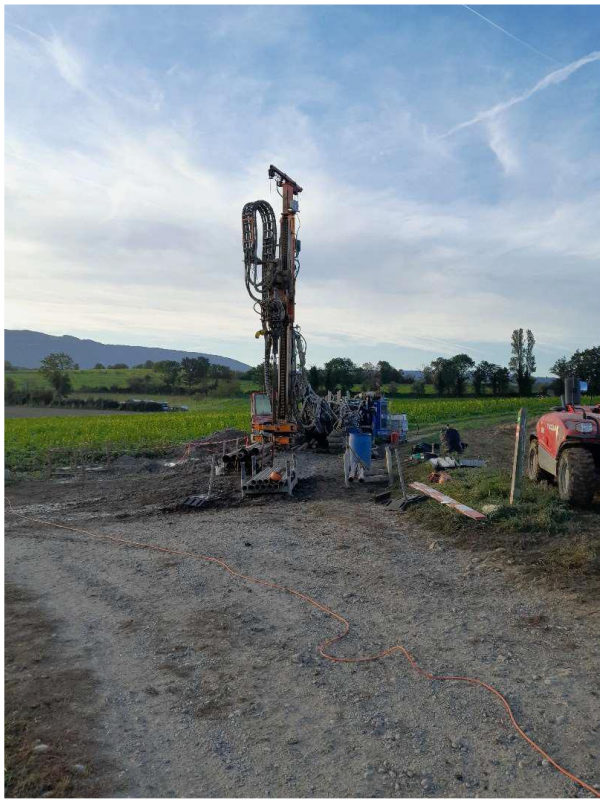
Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :
- Télétransmise en Préfecture le 10/11/2026
- Publiée le 10/11/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

Maitre d'ouvrage
Communauté de communes du Genevois
Archamps technopole, Bâtiment Athéna
38 rue Georges de Mestral
74166 Saint Julien en Genevois

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION



Essai de pompage sur le piézomètre dit de la Paguette

Date 21 octobre 2026
Référence projet M3002A
Maitrise d'œuvre

Hydro-Géo Environnement SAS
6 avenue du Pré Félin, Pae les Glaisins, C/O AACI
74940 Annecy

Version 2

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

SYNTHESE DU DOSSIER

Le présent dossier concerne la réalisation et le suivi d'un essai de pompage de longue durée sur le piézomètre dit de la Paguette, situé en bordure de l'Aire, à proximité de la frontière franco-suisse, sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie).

L'objectif est de caractériser le fonctionnement hydrodynamique du secteur sud de la nappe du Genevois et, en particulier, l'influence et la contribution des pertes de l'Aire ainsi que les vitesses de transfert de l'eau. La nappe du Genevois est une ressource en eau potable transfrontalière majeure : ces données sont nécessaires pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la CCG, dans le cadre de l'étude de faisabilité du traitement de Crache et du projet de nouveau puits de production dans le secteur de la Paguette. L'opération met en œuvre les préconisations du rapport Hydro-Géo Environnement de janvier 2025.

Le coût global de l'opération a été estimé à : 46 190,00 € HT (mission d'Hydro-Géo Environnement : 20 190,00 € HT ; pompage et analyses de laboratoire, estimatifs : 26 000,00 € HT).

Il est envisagé de réaliser l'essai à partir de novembre 2026 sur une durée prévisionnelle de 30 jours de pompage, adjoint du suivi de la remontée de la nappe. L'interprétation et la remise du rapport interviennent dans un délai d'exécution maximal de 4 mois à compter de la notification.

Le maitre d'ouvrage est la Communauté de Communes du Genevois.

La maîtrise d'œuvre et le suivi de l'étude sont confiés à Hydro-Géo Environnement, sur la base de son offre M3002A du 11 août 2026.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

Table des matières

1. Contexte 4
1.1 Cadre de la demande d'aide financière 4
1.2 Objet des travaux et de l'étude 4
1.3 Localisation 4
2. Présentation du projet 5
2.1 Origine du projet : préconisations du rapport Hydro-Géo Environnement de janvier 2025 5
2.2 Nécessité de l'essai de pompage 6
2.3 Organisation générale des travaux 6
2.4 Contraintes du site 6
2.5 Consistance des travaux de pompage et d'équipement 6
2.6 Consistance de l'étude et du suivi 6
3. Coûts estimatifs 7
3.1 Coûts de l'étude (mission d'Hydro-Géo Environnement) 7
3.2 Coûts du pompage et des analyses (pris en charge directement par la CCG) 7
3.3 Frais annexes 7
3.4 Synthèse du coût de l'opération 8
4. Planning prévisionnel 8
5. Annexes 9
5.1 Détail des coûts de l'étude 9
5.2 Détail des coûts du pompage et des analyses (CCG, estimatif à confirmer par devis) 10

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

1. Contexte

1.1 Cadre de la demande d'aide financière

La présente opération est inscrite au contrat de territoire eau porté par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Elle contribue à la mise en œuvre du Programme de Mesures (PDM 2022-2027) du SDAGE Rhône-Méditerranée et est rattachée au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) du secteur.

Identification de l'opération : **RES-ETUD-1a**, « étude de la nappe du genevois et des mesures de protection des captages »

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse a adopté son 12e programme d'intervention (2025-2030), qui définit les priorités et les modalités d'aide financière de l'Agence notamment en matière de qualité de l'eau et de protection de la ressource destinée à la consommation humaine. Ce projet s'inscrit également dans les axes d'intervention soutenus par ce programme.

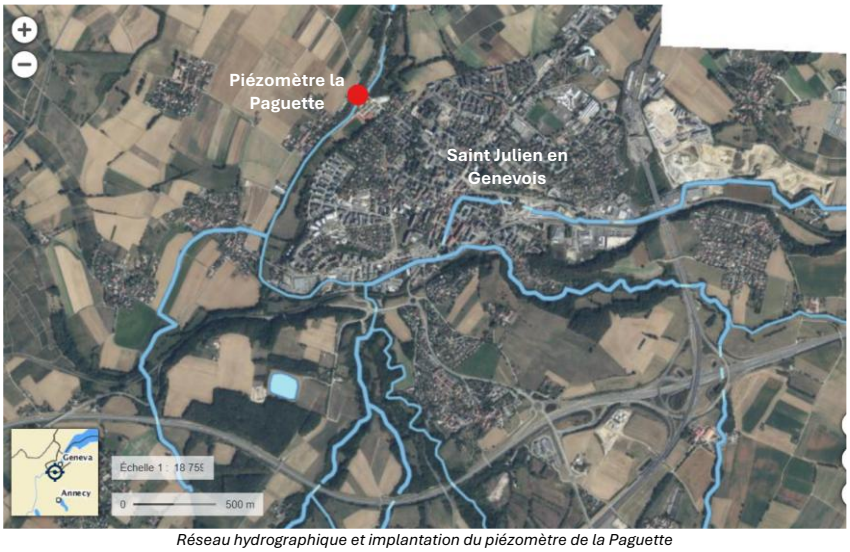
Le projet est complémentaire aux études préalables à l'usine de traitement de la ressource de Crache et des études transfrontalières. L'opération relève de la connaissance et de la protection de la ressource en eau potable (enjeu de qualité). Elle ne crée pas d'ouvrage de production : il s'agit d'acquérir des données hydrogéologiques et hydrochimiques sur un piézomètre existant, afin d'éclairer les décisions de la CCG sur la sécurisation de son approvisionnement et sur l'implantation d'un éventuel nouveau puits.

1.2 Objet des travaux et de l'étude

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) exploite la partie centrale de la nappe du Genevois, ressource en eau potable transfrontalière majeure, au puits de Crache. Dans ce secteur (Soral – Crache), la nappe s'étend sur environ 1 500 m de large pour une hauteur d'eau pouvant atteindre 50 m, avec un gradient hydraulique faible (< 1 ‰). Sa qualité est soumise à quatre sources de contamination identifiées : les perchlorates (Arve), le N,N-DMS (nappe de la Feuillée), les PFAS et autres molécules anthropiques (pertes de l'Aire) et le chlorothalonil (nappe de la Champagne). Le projet met en œuvre les préconisations du rapport Hydro-Géo Environnement de janvier 2025 pour le piézomètre de la Paguette (voir § 2.1). Le projet comporte 3 volets, objets du présent dossier :

- Volet 1 : essai de pompage de longue durée (30 jours, 15 m^3/h maximum) réalisé par une entreprise spécialisée (fourniture, installation, exploitation et démontage du dispositif de pompage), pris en charge directement par la CCG ;
- Volet 2 : suivi hydrogéologique et hydrochimique de l'essai, interprétation et rapport de synthèse (Hydro-Géo Environnement) ;
- Volet 3 : volet réglementaire : démarches et autorisations, notamment pour le rejet des eaux pompées dans l'Aire auprès du GESDEC et de l'OCEau (Canton de Genève).

1.3 Localisation

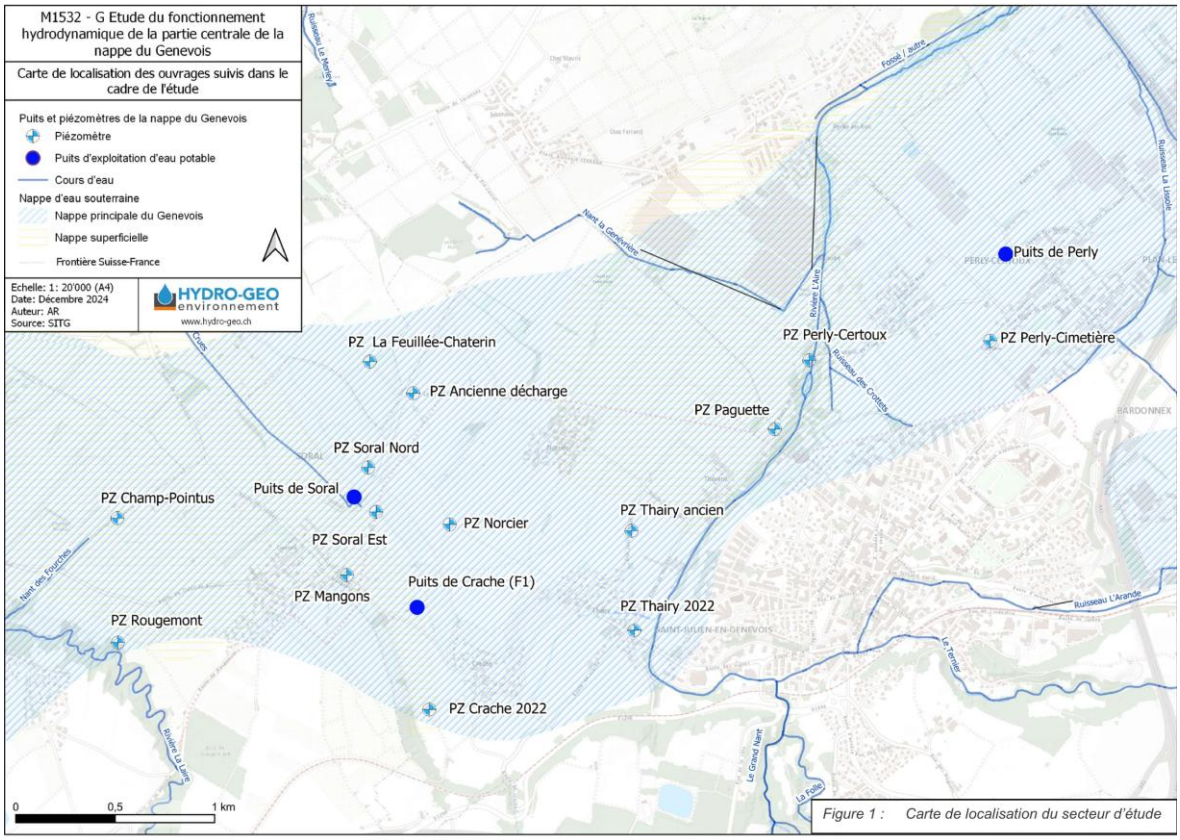


Réseau hydrographique et implantation du piézomètre de la Paguette

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

Commune : A proximité de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), le piézomètre de la Paguette se situe proche frontière en Suisse au lieu-dit : La Paguette, en bordure de l'Aire (environ 20 m du lit de la rivière). tll est propriété du GESDEC.

Piézomètre de la Paguette : Le piézomètre a été réalisé en janvier 2024 (diamètre 4½ pouces) et se situe en amont de la nappe du Genevois. C'est le piézomètre existant le plus proche de la zone envisagée pour un nouveau puits de production.



Localisation du piézomètre de la Paguette dans le réseau de suivi de la nappe du Genevois (source : Hydro-Géo Environnement, rapport 1532G, janvier 2025)

2. Présentation du projet

2.1 Origine du projet : préconisations du rapport Hydro-Géo Environnement de janvier 2025

L'étude du fonctionnement hydrodynamique de la partie centrale de la nappe du Genevois (secteur Crache – Soral), menée de 2023 à 2024 par Hydro-Géo Environnement pour le Canton de Genève et la CCG a mis en évidence la sensibilité de la nappe aux apports locaux. Les pertes de l'Aire, estimées à 100 l/s au minimum en amont de la frontière, représentent près de 30 % du débit pompé à Crache, voire davantage, et transfèrent des PFAS et d'autres molécules d'origine anthropique vers le puits. Le piézomètre de la Paguette, réalisé en janvier 2024, a été intégré au réseau de suivi en cours d'étude, mais il n'a pas fait l'objet d'un pompage prolongé.

Pour le secteur de l'Aire, le rapport préconise notamment de :

- Densifier le réseau de piézomètres et d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, les échanges entre les pertes de l'Aire et la nappe du Genevois ;
- Quantifier la part des apports locaux dans le bilan de la nappe, afin de hiérarchiser les actions à mener et d'évaluer leur efficacité.

Parallèlement, la CCG envisage la création d'un nouveau puits de production dans le secteur de la Paguette (France), soumis à une influence hydrologique et à une pollution différentes de celles de Crache (perchlorates, mesurés entre 5 et 9 µg/L au piézomètre). Un nouveau forage d'eau potable dans cette zone

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

permettrait de sécuriser l'alimentation en eau potable depuis la ressource de la nappe du genevois, stratégique pour la CCG. Le piézomètre de la Paguette est l'ouvrage existant le plus proche de cette zone.

2.2 Nécessité de l'essai de pompage

Le piézomètre de la Paguette n'a été échantillonné qu'en conditions statiques (trois campagnes en 2024) et n'a jamais été sollicité par un pompage prolongé : les données existantes ne permettent pas de connaître la réponse de la nappe à une sollicitation durable dans ce secteur ni la part des pertes de l'Aire. La réalisation de l'essai est donc indispensable pour :

- Mesurer l'influence et la contribution des pertes de l'Aire au niveau du secteur de la Paguette ;
- Déterminer les vitesses de transfert de l'eau et le comportement hydrodynamique de la nappe dans ce secteur intermédiaire ;
- Suivre l'évolution de la qualité de l'eau (perchlorates, PFAS, N,N-DMS, chlorothalonil) en cours de pompage ;
- Disposer d'éléments pour dimensionner et sécuriser un futur puits de production dans le secteur, au regard de la qualité de la ressource ;
- Alimenter l'étude de faisabilité du traitement de Crache et les scénarios de dilution entre ressources.

2.3 Organisation générale des travaux

L'essai est réalisé sur un piézomètre existant : il ne nécessite ni forage ni travaux de génie civil. Il comprend l'équipement préalable du piézomètre (sonde automatique de niveau et de température), l'installation par une entreprise spécialisée du dispositif de pompage (pompe, mesure du débit, conduite de rejet) selon des modalités comparables à celles des essais de 2024, la mesure d'un état piézométrique de référence, un pompage continu de 30 jours, le suivi de la remontée de la nappe après l'arrêt, puis le démontage du dispositif. Le niveau et le débit sont contrôlés en continu, et le site est visité chaque semaine pendant toute la durée de l'essai. Des prélèvements pour analyses par un laboratoire externe sont prévues.

2.4 Contraintes du site

- Proximité immédiate de l'Aire (environ 20 m) et de la frontière franco-suisse : le rejet des eaux pompées dans la rivière est soumis à l'autorisation des autorités suisses (GESDEC, OCEau), le point de rejet devra faire l'objet d'une validation réglementaire. La présente opération est présentée au comité technique réunissant le GESDEC, l'OCEau, la CCG et Hydro-Géo Environnement.
- Ouvrage de petit diamètre (4½ pouces), qui limite le débit d'essai à 15 m^3/h maximum et la caractérisation hydrogéologique de l'ouvrage ;
- Délai d'exécution maximal de 4 mois à compter de la notification, avec une période d'exécution à caler avec le calendrier des autorisations ; second ouvrage d'observation à retenir selon son accessibilité et sa pertinence hydrogéologique.

2.5 Consistance des travaux de pompage et d'équipement

L'essai est réalisé sur le piézomètre de la Paguette (4½ pouces), au débit maximal de 15 m^3/h (4,2 l/s), soit environ 360 m^3 par jour et 10 800 m^3 sur 30 jours. L'entreprise spécialisée assure la fourniture, l'installation, l'exploitation et le démontage du dispositif de pompage (pompe, dispositif de mesure du débit, conduite de rejet). Deux capteurs de pression avec transmission des données sur une plateforme de consultation sont installés, sur la Paguette et sur un second ouvrage d'observation, de préférence situé à proximité et en amont.

Les eaux pompées sont rejetées dans un ouvrage de rétention sur une zone de ré infiltration de l'Aire, cours d'eau voisin, conformément aux prescriptions des autorités suisses (GESDEC, OCEau) ; le point de rejet et le dispositif de dissipation en berge sont à définir avec l'entreprise retenue. En fin d'essai, le dispositif de pompage est démonté.

2.6 Consistance de l'étude et du suivi

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

Hydro-Géo Environnement assure : la préparation de l'essai (coordination, démarches et autorisations en Suisse, analyse des données existantes, visite du site, protocole détaillé, réunions de démarrage, d'avancement et de restitution) ; la rédaction des prescriptions techniques, la consultation et l'analyse comparative des offres des entreprises de pompage, puis la coordination de l'entreprise retenue ; l'installation et la calibration des sondes, l'état piézométrique de référence, le suivi du démarrage, les contrôles hebdomadaires pendant 30 jours et le suivi de la remontée ; quatre campagnes de prélèvements sur la Paguette et le second ouvrage, avec mesures in situ (conductivité, pH, O_2, redox, température) et analyses de laboratoire : éléments majeurs, TAC, perchlorates, PFAS, N,N-DMS et chlorothalonil, molécules anthropiques.

Les livrables sont un jeu de données contrôlé et consolidé, l'interprétation hydrodynamique de l'essai et de la remontée, l'analyse des relations entre la nappe et l'Aire, un rapport hydrogéologique de synthèse accompagné de recommandations et une réunion de restitution. Ces résultats serviront à la décision de la CCG sur le futur puits de production et à l'étude de faisabilité du traitement de Crache. Les investigations n'ont pas vocation à caractériser de façon exhaustive l'ouvrage (4½ pouces, 15 m^3/h) mais à préciser le fonctionnement hydraulique local et les échanges avec l'Aire.

3. Coûts estimatifs

3.1 Coûts de l'étude (mission d'Hydro-Géo Environnement)

Voir détails quantitatifs et estimatifs en annexe 5.1.

Poste	Montant € HT
Poste 1 : Préparation et organisation de l'essai (dont démarches et autorisations en Suisse)	5 750,00 €
Poste 2 : Consultation et direction technique de l'entreprise de pompage	2 000,00 €
Poste 3 : Suivi de la mise en place de l'essai et suivi hydrogéologique	5 100,00 €
Poste 4 : Suivi hydrochimique	2 600,00 €
Poste 5 : Analyse des données et rapport de synthèse	4 500,00 €
Poste 6 : Frais (location de capteurs de pression)	240,00 €
TOTAL	**20 190,00 €**

3.2 Coûts du pompage et des analyses (pris en charge directement par la CCG)

Voir détails quantitatifs et estimatifs en annexe 5.2.

Poste	Montant € HT
Entreprise spécialisée : fourniture, installation, exploitation et démontage du dispositif de pompage pour un essai de 30 jours	18 000,00 €
Frais analytiques (laboratoire) : 4 campagnes de prélèvements	8 000,00 €

3.3 Frais annexes

Poste	Montant € HT
Démarches et autorisations (GESDEC, OCEau) : incluses dans le poste 1 de l'étude	Inclus

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

3.4 Synthèse du coût de l'opération

Décomposition du montant de l'étude	
Eléments pris en compte	**Montant € HT**
Étude : mission d'Hydro-Géo Environnement	20 190,00 €
Pompage (entreprise spécialisée) et analyses de laboratoire : CCG	26 000,00 €
Frais annexes	Inclus
TOTAL GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION	**46 190,00 €**

Les couts des essais de pompage sont des montants engagés mais non facturés. Aucune dépense sur cette étude n'a encore été réalisée. Le pompage et les analyses ne sont pas engagés.

4. Planning prévisionnel

Le délai d'exécution maximal est de 4 mois à compter de la notification. Il se décompose en : préparation (démarches et autorisations, protocole détaillé, consultation et choix de l'entreprise de pompage, équipement du piézomètre et état de référence) ; essai de pompage de 30 jours consécutifs, avec contrôle hebdomadaire ; suivi de la remontée de la nappe après l'arrêt ; interprétation et remise du rapport. La période d'exécution souhaitée est l'étiage de l'Aire. La date de démarrage sera arrêtée après obtention des autorisations : décembre 2026.

Le rapport hydrogéologique de synthèse et la réunion de restitution concluent l'opération ; les résultats sont transmis aux autorités et utilisés pour l'étude de faisabilité du traitement de Crache. Les résultats de l'étude finalisés sont attendus pour le premier trimestre 2027.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

5. Annexes

5.1 Détail des coûts de l'étude

Poste	Montant HT
Poste 1 : Préparation et organisation de l'essai : 5 750,00 €	
1.1 Coordination générale avec la CCG et les intervenants, démarches et autorisations (Suisse : GESDEC, OCEau)	2 000,00 €
1.2 Analyse des données existantes, visite préalable, établissement du protocole détaillé de pompage et de suivi	3 000,00 €
1.3 Réunions de démarrage, d'avancement et de restitution (3 × 250,00 €)	750,00 €
Poste 2 : Consultation et direction technique de l'entreprise de pompage : 2 000,00 €	
2.1 Prescriptions techniques, consultation des entreprises et analyse comparative des offres	1 500,00 €
2.2 Coordination avec l'entreprise retenue et préparation de l'intervention	500,00 €
Poste 3 : Suivi de la mise en place de l'essai et suivi hydrogéologique : 5 100,00 €	
3.1 Suivi de l'installation du dispositif (pompe, mesure du débit, rejet, conditions générales)	600,00 €
3.2 Installation et calibration des sondes, état piézométrique de référence avant démarrage	500,00 €
3.3 Suivi du démarrage du pompage : débit, réponse piézométrique initiale, validation de la poursuite	1 200,00 €
3.4 Suivi hebdomadaire de l'essai pendant 30 jours : niveaux, débit, fonctionnement, données	1 600,00 €
3.5 Suivi de l'arrêt du pompage et de la remontée de la nappe	1 200,00 €
Poste 4 : Suivi hydrochimique : 2 600,00 €	
4.1 Définition du programme de suivi hydrochimique et coordination avec le laboratoire	600,00 €
4.2 Quatre campagnes de prélèvements et mesures in situ (4 × 500,00 €)	2 000,00 €
Poste 5 : Analyse des données et rapport de synthèse : 4 500,00 €	
5.1 Compilation, mise en forme et interprétation de l'ensemble des données	1 500,00 €
5.2 Interprétation hydrodynamique, relations avec l'Aire, rapport hydrogéologique et recommandations	3 000,00 €
Poste 6 : Frais : 240,00 €	
6.1 Location de 2 capteurs de pression (1 mois) et transmission des données (2 × 120,00 €)	240,00 €
6.2 Mise à disposition d'un multimètre (CE, pH, O_2, redox, température) et d'une sonde à niveau (offert)	0,00 €
TOTAL	**20 190,00 €**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-247400690-20261109-DEC2026145_1-AU

5.2 Détail des coûts du pompage et des analyses (CCG, estimatif à confirmer par devis)

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité estimative	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)
1 – Installation et repli de chantier					
1.1	Amenée et repli du matériel et du personnel de l'entreprise de pompage	Forfait	1,00	2 000,00 €	2 500,00 €
1.2	Installation, balisage et sécurisation de la zone d'intervention en bordure de l'Aire	Forfait	1,00	1 000,00 €	2 000,00 €
				Sous-total 1	**4 500,00 €**
2 – Dispositif de pompage et exploitation (30 jours)					
2.1	Fourniture et installation de la pompe et du dispositif de mesure du débit	Forfait	1,00	3 500,00 €	5 000,00 €
2.2	Conduite de rejet jusqu'à l'Aire et dispositif de dissipation en berge	Forfait	1,00	1 500,00 €	2 500,00 €
2.3	Exploitation du pompage, débit maximal 15 m^3/h, et démontage du dispositif	Mois	1,00	5 000,00 €	6 000,00 €
				Sous-total 2	**13 500,00 €**
3 – Analyses de laboratoire (4 campagnes)					
3.1	Analyses des éléments majeurs, TAC, perchlorates, PFAS, N,N-DMS et chlorothalonil sur la Paguette et le second ouvrage	Camp.	4,00	2 000,00 €	8 000,00 €
				Sous-total 3	**8 000,00 €**
				TOTAL ESTIMATIF HT – pompage (sous-totaux 1 + 2)	**18 000,00 €**
				TOTAL ESTIMATIF HT – pompage et analyses (sous-totaux 1 + 2 + 3)	**26 000,00 €**